Poitiers (86) : agressée sexuellement dans l'église (Màj : David Mohamed, multirécidiviste, aurait du être en prison)

17/07/2015 à 18h59

17/07/2015

Un violeur déjà condamné. Au commissariat, les policiers découvrent le lourd passé judiciaire de cet homme de 48 ans. Déjà condamné douze fois pour vols ou agressions, il vient tout juste de sortir de prison mi-juin après avoir purgé une longue peine.

En 2002, il avait été lourdement condamné par la cour d'assises du Lot à 17 ans de réclusion pour avoir infligé d'horribles sévices à une vieille femme de 85 ans, comme le relatait La Dépêche du Midi lors de son procès.

"Agression sexuelle en état de récidive". Depuis sa libération, il respectait bien le strict suivi socio-judiciaire qui lui est imposé. Selon les informations recueillies par Europe 1, il avait effectivement rencontré le juge d'application des peines ainsi que son conseiller d'insertion et de probation. En revanche, son obligation de soins n'était pas encore en place.

Source

RAPPEL DU PROCÈS

Difficile de toucher l'horreur de plus près. Hier, devant la

cour d'assises du Lot, trois heures de violence ont été au coeur des débats. **Les auditions se prolongent aujourd'hui, pour tenter de trouver une explication à ces faits, en date du 22 avril 2000. Une dame, âgée de 85 ans au moment des événements, a été agressée et violentée sexuellement à son domicile, en pleine nuit.** Présente hier la majeure partie de l'audience, elle sera entendue ce matin.

La matinée a été consacrée au parcours de l'accusé David Mohamed, 34 ans. Elle permet de dresser un tableau dénué de toute trace d'espoir. Placé en famille d'accueil à un an et demi, puis en foyer, il se met à consommer de la drogue à 16 ans, et croise régulièrement la justice pour vol, notamment de voitures, à 18 ans. Il a été notamment condamné à un an de prison. […]

Commencent alors trois heures de sévices sexuels, et d'humiliations. L'accusation d'actes de barbarie n'a pas été retenue au moment de l'instruction. Tentative de pénétration vaginale, pénétration anale, fellations, coups répétés à chaque refus… Les différents témoignages, du médecin légiste, des enquêteurs, ont décrit une succession de scènes plus atroces les unes que les autres. « L'agresseur a forcé la victime à déféquer et l'a ensuite barbouillée de ses selles », précise le gendarme qui a pris la déposition de la victime. […]

Source

16/07/2015

Elle a eu la peur de sa vie. Mardi matin, une femme se trouvait à l'église Saint-Paul dans le quartier du Faubourg du Pont-Neuf quand elle a été agressée par un homme.



Il lui a tenu visiblement des propos déplacés avant de la saisir par le cou et de la plaquer au sol.

La victime ne s'est pas laissée faire et a fini par trouver du secours auprès d'un riverain. La police a été alertée et un suspect de 48 ans arrêté. Hier, le parquet a prolongé sa garde à vue pour des faits qualifiés d'agression sexuelle. Il n'y a pas eu d'attouchements de pratiqués sur la victime, précise le parquet.
Le suspect interpellé devrait faire l'objet d'un jugement en comparution immédiate demain vendredi.
Il risque en plus de voir remis en question l'aménagement de peine dont il avait bénéficié après une lourde condamnation pour viol sur personne vulnérable prononcée en 2002 par la cour d'assises de Cahors.

La Nouvelle République

Merci à **marie salers**